



Session du samedi 13 février 2016

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :

***Les « orientations pour le budget 2016 »
du Conseil régional de Bretagne***

Le Conseil culturel de Bretagne constate avec satisfaction que les perspectives en matière de culture, de sports, de promotion du breton et du gallo, de tourisme et de patrimoine, se placent clairement dans la suite des politiques précédentes.

L'accent mis sur la nécessité de réduire les dépenses soulève toutefois des inquiétudes sur ce que seront les engagements réels. Le caractère très général des orientations présentées ne permet pas de donner un avis plus circonstancié à cette étape du processus budgétaire.

En outre, le Conseil culturel de Bretagne ne peut que regretter que si ces politiques sont logiquement présentées dans la sixième ambition (« favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle »), la nouvelle nomenclature stratégique par programme continue paradoxalement à ne mentionner le « développement des langues de Bretagne » que dans la Mission III. Le Conseil culturel de Bretagne insiste à nouveau sur le fait que la politique linguistique devrait avoir un caractère transversal et irriguer notamment l'ensemble des programmes de la Mission VI au-delà de l'importance cruciale de la formation. Il espère que cette nomenclature ne conduira pas à vider de son sens la présentation du sixième axe d'action du projet régional.

Le Conseil culturel de Bretagne attire l'attention du Conseil régional de Bretagne et des autres collectivités territoriales sur les difficultés que rencontrent un nombre croissant d'associations, tant dans les domaines de la création, de la diffusion que de la formation, alors que d'une part les besoins sont en augmentation, que les projets foisonnent, et que d'autre part elles doivent intégrer impérativement la transition numérique. Deux maisons d'édition importantes ont dû mettre fin à leurs activités. Des structures, dans de nombreux domaines, ont dû procéder à des licenciements ou sont menacées pour des raisons financières. Le sentiment de grande fragilité est unanimement partagé. Le mouvement associatif, partie intégrante du développement économique en lien étroit avec l'ensemble des entreprises culturelles, est un relais « vital » des politiques engagées par la Région et l'échelon indispensable pour la promotion des langues et cultures de Bretagne.

Compte tenu de l'urgence face à la situation des langues de Bretagne et à la demande sociale croissante, le Conseil culturel de Bretagne souhaite un renforcement des moyens budgétaires mis en place par la Région, et des engagements concrets pour faire suite au rapport sur le gallo qu'il a adopté.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 52

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstentions : 0